

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
05/07/2023

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 05  
Votants : 28

**OBJET :**

**PERSONNEL**

-----

**Tableau des effectifs  
A compter du  
01 juillet 2023**

En l'an deux mille vingt-trois et le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILASPASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José adjoint, Mme OHN Christiane, conseillère municipale à M. ANGULO José adjoint, M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

CONSIDERANT que, dans le cadre de changements de grades de certains agents relatifs à la promotion interne, avancement de grades, réussite au concours, et divers recrutements dans le cadre de la pérennisation d'agents contractuels il convient de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- 1 poste d'attaché (réussite concours),
- 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade),
- 8 postes d'adjoints techniques (stagiairisations d'agents contractuels),
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade),
- 1 poste d'agent de maîtrise (promotion interne),
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade),
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (contrat de projet).

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**- DE CREER :**

- 1 poste d'attaché (réussite concours),
- 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade),
- 8 postes d'adjoints techniques (stagiairisations d'agents contractuels),

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade),
- 1 poste d'agent de maîtrise (promotion interne),
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade),
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (contrat de projet).

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence et de l'annexer à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**REDONDO Simon**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.